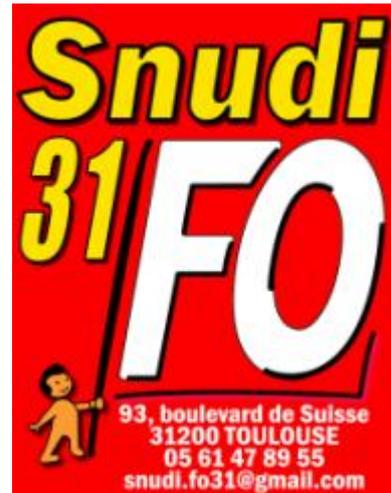


## Groupe de travail « Circulaire mouvement Haute-Garonne » du 13 février 2019

Représentants l'IA : M. Poujols, Mme Bellet-Delile, M. Faisy, Mme Rufas, Mme Méry

Pour FO : LALANDE Christophe, SCHNEE Pierre, MASCARAS Daniel



### Mise à jour du calendrier :

Serveur ouvert du 18 mars 12h au 7 avril minuit

CAPD CFP CAPPEI 14 juin 14h

CAPD Liste d'aptitude PE, ineat 1<sup>er</sup> juillet 14h

Résultats mouvement le 15 mai plutôt que le 4 mai initialement prévu

Affectation PES et délégations : début juillet.

Date phase d'ajustement en stand-by en attente de l'algorithme national.

### Résumé du GT :

En complément, il n'y a pas de réponses à des questions fondamentales : comment sera affecté un collègue sur un poste non demandé, comment seront départagés les collègues ?

Nous avons réaffirmé qu'il doit y avoir une latitude et une marge de manœuvre possible pour prendre en compte les considérations locales et les spécificités du 31 (nombre de PE important, zones très diverses, grosse étendue géographique, ...).

Il faut des règles claires garantissant l'égalité de traitement. A vouloir passer en force sur le dossier mouvement, l'Institution va au-devant de problèmes très importants. L'administration transforme, sur demande du Ministère, en dépit du bon sens. Nous n'accepterons pas qu'un programme et un algorithme décide de façon arbitraire d'envoyer un collègue sur un poste qu'il n'a pas demandé et qui le met en difficulté.

IA : Nous voulons appliquer les consignes nationales. Nous ne voulons pas revenir aux règles passées. Toutefois, j'entends vos remarques mais notre objectif est d'être le plus clair possible. Il nous manque encore des informations nationales aujourd'hui et nous vous proposons de relire avec vous le projet de circulaire départemental.

FO : Quels types de postes seront ajoutés pour avoir autant de postes que de collègues participants ? Comment se fera l'extension ?

IA : A l'issue de la phase 1, tous les PE seront sur un poste. Si des postes se libèrent ensuite, cela rentrera soit dans le cadre d'études des demandes de délégation, sans tenir compte des barèmes, soit sur les postes « coquille vide » que nous aurons créés. Les coquilles vides sont des postes de TRS qui seront rattachés à une circonscription avec des fiches de vœux comme c'est le cas actuellement.

Nous étudions actuellement les besoins de chaque circonscription pour ouvrir les postes là où il y en a besoin, y compris là où il n'y en a pas actuellement. Il y aura une grosse augmentation du nombre de TRS, de 150 aujourd'hui à 500 ou 600 probablement.

Pour les participants non-obligatoires : il y aura une 1ère liste à remplir de façon libre avec arrivée à titre définitif.

Pour les participants obligatoires : même 1ère liste à remplir + 2<sup>nd</sup>e liste avec arrivée aussi à titre définitif et si pas d'affectation obtenue, une affectation par extension à titre provisoire sera donnée par l'algorithme dont nous ne connaissons pas encore le fonctionnement. Les postes de TRS obtenus en extension seront obtenus à titre provisoire.

FO : Déjà à l'heure actuelle, alors qu'il n'y a que 150 TRS, les TRS sont basculés sur du remplacement et ils sont parfois affectés sur des circonscriptions non désirées. Sur 500 ou 600, ce sera évidemment bien pire. L'engagement d'affecter quelqu'un sur un service plein dans une circonscription ne sera pas tenu car l'administration ne peut pas savoir à l'avance de façon très fine les besoins exacts. Il y a une opacité totale sur quel TRS obtient une école ou une autre. L'administration a parfois même du mal à l'expliquer.

Pourquoi 2 listes si elles permettent toutes deux une arrivée à titre définitif ? Pourquoi pas une liste de 60 vœux plutôt que 2 de 30 vœux ?

IA : Le logiciel étudie par ordre de priorité et barème toutes les 1ères listes comme actuellement. D'abord les titulaires de postes (participants non obligatoires).

Le logiciel étudie ensuite tous les participants non-obligatoires. On peut aussi rajouter des postes en cours de mouvement mais nous ne pensons pas le faire. On pense offrir un certain nombre de postes vacants ou susceptibles de l'être et ferme la liste.

FO : Il n'est pas possible de donner une priorité sur un poste à un T1 ou à un T2 qui passerait devant un collègue qui a par exemple 10 ans d'ancienneté, y compris sur un vœu de la 2<sup>nd</sup>e liste car elle renvoie à un poste à titre définitif. Nous pensons qu'il faut protéger les entrants dans le métier mais pas sur un poste définitif car de nombreux collègues plus anciens n'arrivent pas à obtenir un poste qui leur convient.

IA : C'est une proposition, nous voulions en discuter avec vous. Nous précisons qu'il est à priori possible de faire 2 fois les mêmes vœux aussi sur chaque liste.

Avoir 2 listes permet que tout le monde soit en concurrence sur la 1ère liste et juste les participants non-obligatoires sur la 2<sup>nd</sup>e liste.

*[Cela marche comme ça actuellement avec une seule liste. L'administration n'est pas en mesure de nous faire comprendre l'intérêt de la 2<sup>nd</sup>e liste.]*

IA : L'extension serait faite sur le 1<sup>er</sup> vœu de la 1ère liste. [A nouveau, l'administration attend la confirmation et le discours n'est pas le même selon les interlocuteurs]. Ce serait sur le même type de poste et la même commune. On ne peut être certain de rien tant que ça n'a pas tourné, nous avons pu avoir des informations contradictoires.

On ne peut pas vous donner de réponses plus précises mais au moment de l'ouverture du serveur, nous aurons l'information. Avec le vœu géographique qui n'était pas clair, il y avait le même problème.

FO : Cela n'a rien à voir et les conséquences sont bien plus importantes car un collègue aura un poste non demandé à l'issue du mouvement. En outre le vœu géographique n'était pas obligatoire en 1ère

phase. Donner ce que les gens n'ont pas demandé, c'est le plus dur et c'est bien pour cela que nous passons des heures avec l'administration à travailler sur cela.

IA : La machine le fera avec une règle, voulue ou pas voulue, connue ou pas connue (!). Ce sera sûrement un critère géographique. Tant que les formations ne sont pas terminées au niveau national, on ne peut pas vous apporter des réponses. Il y aura de nouveau des groupes de travail ministériels du 19 au 21 février.

FO : Une règle juste ne peut être établie avec un algorithme que si les collègues ont postulé sur des vœux précis ce qui n'est pas le cas.

IA : Les postes apparaissant après le mouvement (ouvertures, disponibilités, congés, ...) seront donnés prioritairement aux TRS obtenus à la suite de l'unique phase de mouvement ou bien en délégation. Un projet sera envoyé pour les TRS afin que vous puissiez travailler avec nous dessus car le calendrier est moins contraint que les années précédentes mais ce ne sera pas forcément un groupe de travail. On essaiera de faire le projet le plus juste possible et de prendre en compte vos remarques qui seront soumises à l'IA.

FO : On court à la catastrophe, on demande le maximum de transparence et de contrôle mais il y a une inconnue énorme sur l'algorithme. Comment garantir que les TRS soient bien sur leurs circonscriptions ? Comment être sûrs qu'ils ne soient pas BD ? Ce n'est pas fait avec 150 TRS, comment le faire avec 600 ? Pour toutes ces raisons, nous vous demandons d'arrêter cette remise en cause du mouvement. On ne peut pas voter et se positionner sur une circulaire avec tant d'inconnues.

